

GUNN, LANGLOIS & Co., Limited,



Prix du saindoux composé, marque Easifirst.

Montréal.

Tierces	0.133
Demi-quarts	0.14
Tinette, 60 lbs.	0.14

Seaux en bois, 20 lbs	2.85
Chaudières, 20 lbs	2.75
Caisses, 3 lbs lb.	0.143
Caisses, 5 lbs lb.	0.143
Caisses, 10 lbs lb.	0.143
Pains moulés d'une livre	0.153

A. HANDFIELD,

11 rue Bonsecours, Montréal.

Sucre d'érable composé, lb.	0.08
Sirup d'érable composé, gal.	0.60

HUDON, HEBERT & CIE, LIMITEE, Montréal

Savon "Bon Ami".	
Caïsse de 3 doz. la doz.	1.19
En lots de 5 grosses, . . . la grosse	13.40

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited

Cigarettes.	Le 1000
Richmond Straight Cut.	11.00
Sweet Caporal	8.50
Athlete	8.50
Old Judge	8.50
New Light (tout tabac)	8.50
Sub-Rosa Cigarros (tout tabac)	8.50
Derby	6.55
Old Gold	6.30
Prince	5.75
Sweet Sixteen	5.75
Dardanelles ordinaires	12.25

Dardanelles, bouts en liège ou en argent	12.50
Murad (turques) bouts en papier.	12.00
Moguls, bouts en papier ou en liège.	12.00
Yildiz (turques)	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or	20.00

Tabacs à cigarettes	La lb.
Puritan et B. C. No 1 1/12s	1.00
Sweet Caporal 1/13s	1.15
Tabacs coupés.	La lb.

Old Chum	10s 0.79
Lord Stanley, Tins 1-2 lb.	1.05
Meerschaum	10s 0.79
Athlete Mixture, Tins 1-2 et 1-4 lb.	1.35
Old Gold	12s 0.95
Seal of North Carolina	12s 0.95
Duke's Mixture (Cut Plug)	0.82
Old Virginia, ppts 1-2 et 1 lb.	0.72
Duke's Mixture (Granulated), 1-10s. Bags 5 lb. carton	0.85
Bull Durham.	
1-10 bags, 5 lb. carton	1.25
1-16 bags, 5 lb. carton	1.25

IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, Limited, Montreal. (Empire Branch).

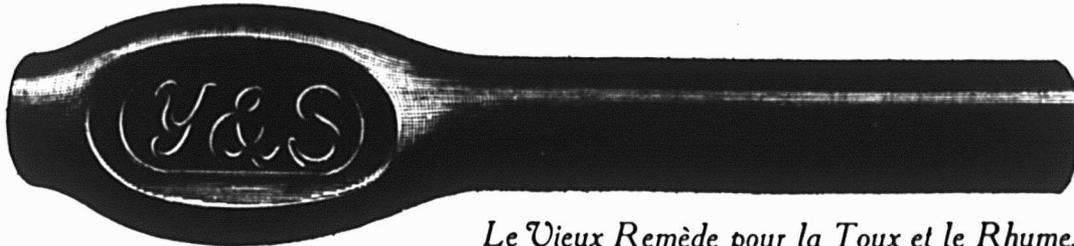
Tabacs à chiquer.	La lb.
Moose bars 5½ cuts to the lb., ½ butts 8 lbs	0.40
Snowshoe bars, 6½ cuts to the lb., Butts. 22 lbs., ½ butts, 11 lbs.	0.43
Black Watch	12s 0.45
Black Watch	6s 0.44
Bobs 6s et 12s	0.46
Currency	12s 0.46
Old Fox	12s 0.44
Pay Roll	7½s 0.56
Tabacs à fumer.	La lb.
Empire 6s et 12s	0.44

Rosebud	6s 0.45
Ivy	6s 0.50
Shamrock	6s 0.45
Tabac haché.	La lb
Great West (Sac)	8s 0.59

HENRI JONAS & CIE, Montréal.

Extraits Culinaires.	La doz
1 oz. Plates. Triple concentré	0.80
2 oz. Plates. Triple concentré	1.50
2 oz. Carrées. Triple concentré	1.75
4 oz. Carrées. Triple concentré	3.00
8 oz. Carrées. Triple concentré	6.00
16 oz. Carrées. Triple concentré	12.00
2 oz. Rondes. Quintessence	1.75
2½ oz. Rondes. Quintessence	2.00
5 oz. Rondes. Quintessence	3.50
8 oz. Rondes. Quintessence	6.00
4 oz. Carrées. Quintessence. Bou chons émeri	3.50
8 oz. Carrées. Quintessence. Bou chons émeri	7.00
2 oz. Anchor	1.00
4 oz. Anchor	1.75
8 oz. Anchor	3.00
16 oz. Anchor	6.00
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.75
4 oz. Golden Star "Double Force"	1.25
8 oz. Golden Star "Double Force"	2.25
16 oz. Golden Star "Double Force"	4.25
2 oz. Plates. Soluble	0.75
4 oz. Plates. Soluble	1.25
8 oz. Plates. Soluble	2.25
16 oz. Plates. Soluble	4.25
1 oz. London	0.50
2 oz. London	0.75
Extraits à la livre de	\$1.00 à 3.00
Extraits au gallon de	\$6.00 à 24.00
Mêmes prix pour Extraits de tous fruits.	

REGLISSE EN BATONS Y & S



Le Vieux Remède pour la Toux et le Rhume.

Aussi: Gomme à Mâcher à la Réglisse Y & S.

RIEN N'EST AUSSI DÉLICIEUX.

FAITES PAR NATIONAL LICORICE COMPANY, MONTREAL

D
E
M
A
N
D
E
Z

D
E
M
A
N
D
E
Z

Choix de Fermes Mélangées pour culture de grains, laiterie, élevage du bétail.

Des renseignements complets seront envoyés gratuitement sur demande adressée à

W. D. SCOTT, SURINTENDANT de l'Immigration, OTTAWA, - Canada.

L'Ouest du Canada

offre une Terre Libre, le sol le meilleur, le Climat le plus Beau et des Chances de Succès sans Egales.

Sommaire des Règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE personne, qui est le seul chef d'une famille, ou toute personne mâle âgée de plus de 18 ans, peut acquérir comme homestead un quart de section de terre disponible du Dominion, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le postulant doit se présenter en personne à l'Agence ou Sous-Agence des Terres du Dominion pour le district. Une entrée par procuration peut être faite dans toute agence, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur de celui qui se propose d'acquérir un homestead.

Devoirs. — Six mois de résidence sur la terre et de culture chaque année pendant trois ans. Un homme ayant un homestead peut habiter à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres qu'il possède en propre et occupée par lui, ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un homme occupant un homestead et dans de bonnes conditions, a la prérogative d'acheter avant d'autres un quart de section le long de son homestead. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs. — Il doit résider pendant six mois, chaque année, et au cours de six ans, à partir de la date d'entrée de son homestead (y compris le temps requis pour obtenir la patente de homestead), et cultiver 50 acres en plus.

Un homme ayant un homestead, dont les droits au homestead sont expirés, et qui ne peut pas obtenir une préemption, peut prendre un homestead acheté, dans certains districts. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs. — Il doit résider six mois, chaque année pendant trois ans, cultiver cinquante acres et ériger une maison d'une valeur de \$300.00

Superficie cultivée en blé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Années.	Acres.
1902	2,665,864
1903	3,224,086
1904	3,378,301
1905	3,881,199
1906	5,013,544
1907	4,898,286
1908	5,624,000
1909	6,878,000

On s'attend à ce que l'année 1910 offre une autre forte augmentation de superficie en culture.